



Déclaration du SNEP-FSU GT SPEN 28 Janvier 2019

Nous siégeons à ce GT SPEN au moment où dans les établissements les DHG vont être annoncées. Quelles seront-elles ? Avec 2650 postes supprimés pour la rentrée prochaine avec 40 000 élèves de plus attendus. Postes qui sont annoncés compensés par plus de 40 000 heures supplémentaires. C'est une nouvelle dégradation des conditions de travail des enseignants qui est en perspective, qui plus est en voulant imposer 2 HSA au travers d'un décret présenté au CTM du 30 janvier. C'est à coup sûr un nouveau coup porté à la qualité du service public d'éducation car se seront autant de classes surchargées avec des enseignants déjà fatigués d'assurer leur ORS et l'ensemble des tâches annexes portant déjà leur temps de travail à plus de 40 heures hebdomadaires. Que dire de la remarque du ministre qui confine à la provocation en annonçant que ce serait un bon moyen d'obtenir une revalorisation...c'est le « travailler plus pour gagner plus » qui nous est resservi quand dans le même temps la valeur du point est gelée pour la 2^{ème} année.

Que le ministre ne s'y trompe pas, personne n'est dupe : ni les élèves qui ont bien compris quel avenir leur est destiné, ni les enseignants qui eux aussi perçoivent bien les dégradations qui s'annoncent, ni les parents qui eux aussi se mobilisent et un récent sondage confirme que 78% de l'opinion publique refuse l'élévation des effectifs dans les classes qui sont déjà surchargées. Cela résonne avec le début de la mobilisation au ministère de l'éducation dont le 24 janvier n'est qu'un début, la colère sourde qui gronde dans les établissements va s'amplifier et donner de plus en plus de voix pour obtenir un collectif budgétaire pour que l'école redevienne une vraie priorité pour la Nation. Je ne reviendrai pas ici sur la question de la réforme des lycées (LGT et LEP), ni sur le Bac, ni sur Parcoursup, ni même les programmes ; nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer ces réformes et ces orientations.

Ces remarques liminaires étant faites nous allons continuer le propos sur la question qui nous anime aujourd'hui le mouvement Spécifique National.

En premier lieu, j'attire l'attention du ministère sur la question de l'attractivité de ce dispositif. Des postes SPEN restent pour certains sans candidature (langue Corse alors que le territoire est très attractif) ou avec peu de candidatures (Langue Bretonne, DSC Rugby à Brives, Arts du Cirque à Vaux en Velin). Ce peu de candidature est assez étonnant mais la publicité de ces postes ne semble pas à la hauteur de l'ambition. Il conviendrait que ce mouvement spécifique national puisse être relayé via les IPR EPS auprès des personnels en académie.

Deuxièmement, nous souhaiterions que le profil des postes soient nettement plus développés en apportant beaucoup plus de précisions. Différence par exemple entre le profil de Valdeblore et celui d'Embrun. Il conviendrait que ces profils puissent être à minima détaillés à l'image de ce que produit l'AEFE pour les postes de Conseillers Pédagogiques de Zone. Ce serait à la fois le moyen d'éclairer les demandeurs mais aussi les élu.es chargé.es d'étudier les dossiers.

Troisièmement, nous souhaitons rappeler ici que les avis des Chefs d'Établissements et IPR EPS de l'académie de départ doivent porter un avis sur la base du profil du poste et non pas sur les mérites professionnels des candidats.

Quatrièmement, nous nous étonnons de la requalification de certains SPEA en SPEN, notamment en Rugby. Ces postes sont de fait occupés par des collègues que notre GT SPEN va reconduire. Est-ce le fait des nouvelles conventions liant la FFR au MEN ? Comme on pourra en juger cela concerne 3 postes sur les 5 proposés d'être pourvus sur les 9 postes relevant du Dispositif Sportif Conventionné.

A ce sujet, nous allons faire des propositions d'affectation concernant 3 postes non pourvus et ferons une proposition d'ajout de classement :

Lannion en Langue Bretonne, Embrun en activités de montagne ski, Vaux en Velin en arts du cirque et Valdeblore en activités de montagne ski.

Pour terminer, nous ne pouvons conclure sans énoncer la problématique des candidatures relevant plus du vœu géographique (mutation Inter académique) que d'un projet lié au profil des postes. Il est donc opportun de rappeler que les candidatures doivent impérativement cadrer avec le poste attendu et il est donc souhaitable que les profils soient clairement définis pour postuler en toute connaissance de cause.

Vous remerciant pour votre attention.